Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID: 085-218500031-20251112-202511\_0233-AU

La Ville d'Aizenay Service Évènementiel et vie associative Hôtel de vine

Avenue de Verdun 85190 AIZENAY Tél.: 02 51 94 60 46

## **DÉCISION Nº 2025-233**

Objet : Prestations musicales et artistiques pour les Festivités de Noël

Le Maire de la Ville d'Aizenay,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, pour la durée de son mandat « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant prévisionnel n'excède pas : Le seuil de passation de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et de services et les 500 000 € HT pour les marchés publics de travaux. Ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant les propositions des prestataires :

- AERIAL CHERRY ASSOCIATION « SPECTACLE DE FEU » représentée par Vincent SIROT, 12 rue de la Diatomite 85100 LES SABLES D'OLONNES
- GROUPE MUSICAL « WOODBOX » représenté par Fabrice DAVIET, 8 rue des Chardonnerets 85150 LANDERONDE
- DUO MUSICAL « PARENTHÈSE » représenté par Estelle BIBAUT, 38 rue des Boutons d'Or 85300 CHALLANS

Vu les prospectives menées par courriel et téléphone auprès de différents prestataires artistiques

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup>: D'accepter les propositions des prestataires détaillées ci-dessous lors de l'évènement « Festivités de Noël » organisé les 13 et 14 décembre 2025 pour un montant total de 4 915,00 € TTC.

13/12/2025 Spectacle	AERIAL CHERRY ASSOCIATION « SPECTACLE DE FEU »	Vincent SIROT, 12 Rue de la diatomite 85100 LES SABLES D'OLONNES	3 475,00 € HT (non assujettie à la TVA)
13/12/2025 Concert de Noël	GROUPE MUSICAL « WOODBOX »	Fabrice DAVIET, 8 rue des Chardonnerets 85150 LANDERONDE	840,00 € TTC (budget global - contrat GUSO)
14/12/2025 Concert de Noël	DUO MUSICAL « PARENTHÈSE »	Estelle BIBAUT, 38 rue des Boutons d'Or 85300 CHALLANS	600,00 € TTC (budget global - contrat GUSO)

<u>Article 2</u>: Monsieur le Maire de la Ville d'Aizenay et le Comptable Public Assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 3 :</u> Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Aizenay, le 12 novembre 2025,

Le Maire de la Vil Franck ROY

d'Aizenay,

Publié sur le site internet le : 20 11/12025

Le Maire,

■ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent acte peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification of publication et réception p Représentant de l'Etat :

- D'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire, à nous adresser sous le présent insidere

- D'une saisine de Monsieur le Préfet de Vendée en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales ;

- D'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans le délai cité ci-dessus ou dans un délai de 2 mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif ou gracieux a été préalablement déposé. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.